
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CANADA : UN NOUVEAU PLAN FÉDÉRAL

L'Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement (ICDPE) a préparé le présent rapport afin de donner au gouvernement fédéral une idée de la façon dont le Canada pourrait mettre en place un programme efficace de développement durable (DD) à l'échelle nationale. Ce document présente un cadre susceptible d'aider notre pays à établir un plan efficace et ciblé de développement durable qu'il pourrait présenter au sommet Rio + 10 qui se tiendra à Johannesburg, en Afrique du Sud, en 2002.

Ce rapport est fondé sur une étude de la théorie et de la pratique du développement durable tant dans les pays du Nord que dans ceux du Sud, des initiatives existantes au Canada, notamment du Guide de l'écogouvernement, et de deux générations de stratégies fédérales sur le DD. À propos de ces stratégies, nous sommes d'accord avec l'évaluation que faisait récemment la Commissaire à l'environnement lorsqu'elle a affirmé que les ministères et organismes fédéraux ont réalisé des progrès dans leurs réflexions sur le DD.

Toutefois, pour les programmes de DD, le gouvernement fédéral s'est lancé dans de nombreuses initiatives, mais on ne sait pas trop quel est l'impact global de ces divers programmes. Bref, il est décidé à établir les principes du DD, mais moins déterminé à mettre ses plans en œuvre. La Commissaire à l'environnement a également mentionné les lacunes observées dans l'écologisation des activités du gouvernement fédéral. Cette remarque pourrait très bien s'appliquer à l'ensemble des programmes fédéraux de DD.

Le plan en quatre étapes décrit dans le présent rapport est fondé sur la conclusion que les déficiences actuelles des programmes de DD sont en grande partie attribuables à des lacunes dans la priorisation des objectifs, l'élaboration des règles et outils des programmes, l'établissement d'indicateurs et l'évaluation (parce qu'on ne comprend pas bien le rôle de chacun de ces instruments; par exemple, on croit à tort que les indicateurs entraînent des changements).

L'Institut croit que ce plan en quatre étapes constituerait un bon programme d'action à présenter au sommet Rio + 10.

Le développement durable, cette grande tâche confiée à l'humanité par la Commission Brundtland dans son mémorable rapport *Notre avenir à tous*, est :

... le développement qui répond aux besoins d'aujourd'hui sans empêcher les générations futures de répondre à leurs propres besoins.

Vous pouvez prendre connaissance du rapport *Sustainable Development in Canada: A New Federal Plan*, à l'adresse suivante : www.cielap.org/infocent/pub/reports/

Pour plus d'information sur ce rapport, sur l'Institut ou sur l'une ou l'autre de ses autres publications, veuillez consulter notre site Web, nous appeler ou encore nous écrire.



Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement
517, rue College, pièce 400
Toronto (Ontario) M6G 4A2

Site Web : www.cielap.org
Courriel : jmckay@cielap.org
Tél. : 416.923-3529
Téléc. : 416.923-5949

Étape 1

Déterminer les objectifs du DD



Étape 2

Établir les buts/cibles et élaborer les règles et outils pour atteindre les objectifs



MESURES INCITATIVES

Mesures fiscales pour encourager la construction résidentielle dans les limites de la ville

SUIVI

Surveiller le nombre de permis de construction délivrés



Créer un lien direct entre les moyens utilisés et la façon de mesurer les résultats obtenus

Étape 3

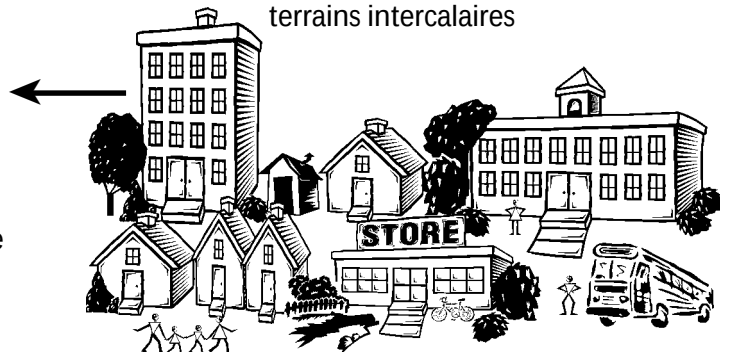
Mesurer et évaluer

VÉRIFIER LES IMPACTS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET ÉCONOMIQUES

- ✓ Plus d'entreprises locales
- ✓ Quartiers plus sécuritaires/ diminution du taux de criminalité
- ✓ Utilisation accrue du transport en commun
- ✓ Aucune augmentation de la circulation automobile

RÉSULTAT

Accroissement des constructions sur terrains intercalaires



Étape 4

Confirmation du développement durable

Appliquer la stratégie de développement durable en quatre étapes

OBJECTIF DU DD

Préserver les terres agricoles afin de protéger les sources d'alimentation

Choisir les résultats durables en premie



MÉTHODE

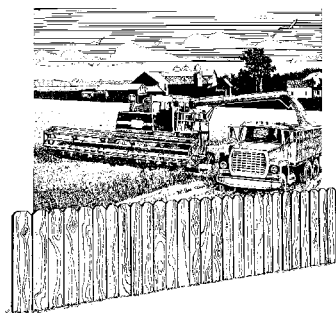
Établir des mesures incitatives afin de construire des logements dans les régions urbaines et des mesures dissuasives pour décourager les constructions sur les terres agricoles

Créer des moyens d'atteindre cet objectif



MESURES DISSUASIVES

Il est difficile pour les villes d'influer sur les utilisations des terres situées à l'extérieur de ses limites



CE QU'ELLE NE PEUT PAS FAIRE

Elle ne peut restreindre le développement des terres agricoles

CE QU'ELLE PEUT FAIRE

La ville peut exercer des pressions sur le gouvernement provincial afin de modifier la Loi sur l'aménagement du territoire

Être réaliste sur ce qui peut être fait et ce qui ne peut pas être fait

RÉSULTAT

La province refuse de modifier la Loi sur l'aménagement du territoire; nouveaux projets de développement sur des terres agricoles



SUIVI

Surveiller le nombre de projets de développement menaçant des terres agricoles



RESTRUCTURATION DE LA STRATÉGIE DE DD

Collaborer avec d'autres municipalités afin de faire pression sur le gouvernement fédéral pour mieux protéger les terres agricoles

Vérifier l'efficacité des stratégies



STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN QUATRE ÉTAPES

ÉTAPE 1 — DÉTERMINER LES OBJECTIFS DU DD

ÉTAPE 2 — ÉTABLIR LES BUTS/CIBLES ET ÉLABORER LES RÈGLES ET OUTILS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

ÉTAPE 3 — MESURER ET ÉVALUER

ÉTAPE 4 — CONFIRMATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN QUATRE ÉTAPES

ÉTAPE 1 — DÉTERMINER LES OBJECTIFS DU DD

Le développement durable ne pourra être une réalité que si l'on modifie certaines de nos méthodes actuelles. La première étape consiste donc à déterminer les changements primordiaux à effectuer — une stratégie de DD efficace retiendra une courte liste de secteurs prioritaires où il est primordial d'apporter des changements et établira donc des objectifs dans ces secteurs. Pour être efficace, ces objectifs doivent être orientés sur le long terme. Il faut souligner ici que les indicateurs de la TRNEE et du ministère des Finances peuvent fournir des renseignements plus détaillés pour la détermination des objectifs, mais que le gouvernement fédéral dispose déjà de données valables sur un grand nombre de problèmes urgents comme les changements climatiques.

ÉTAPE 2 — ÉTABLIR LES BUTS/CIBLES ET ÉLABORER DES RÈGLES ET OUTILS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

À partir de ces prévisions et objectifs à long terme, le gouvernement devrait fixer des buts à court et moyen terme pour changer les comportements et obtenir les résultats souhaités. De concert avec les divers intervenants, il devrait élaborer des programmes efficaces afin de fournir les moyens et mesures incitatives nécessaires pour obtenir les résultats souhaités à court terme. Une gamme de mécanismes adaptables sont possibles, mais les cibles devraient elles demeurer les mêmes.

ÉTAPE 3 — MESURER ET ÉVALUER

De concert avec les intervenants, le gouvernement devrait développer des indicateurs ou améliorer les indicateurs existants. Ainsi, il a recours aux actuels indicateurs pour susciter les changements visés, ou encore à une nouvelle série d'indicateurs pour surveiller l'efficacité des mécanismes élaborés afin d'atteindre les objectifs en matière de DD. Pour être efficace, ces indicateurs devraient évaluer si les résultats recherchés sont obtenus à l'aide des mécanismes prévus et établir si les cibles seront atteintes à court et moyen terme. Si les mécanismes ne fonctionnent pas aussi bien que prévu, il pourrait se révéler nécessaire d'en élaborer d'autres.

ÉTAPE 4 — CONFIRMATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Si les buts et cibles sont atteints, il faut ensuite confirmer dans quelle mesure les résultats obtenus contribuent au développement durable. Toutes les stratégies devraient être assujetties à une confirmation du DD en trois volets. L'environnement se trouve-t-il dans une meilleure situation qu'auparavant? Et quelles sont les répercussions du programme sur l'économie et la société?